



Association Échiquéenne pour les Aveugles (AÉPA)

Guide d'accueil

Édition 2026

Bienvenue au sein de l'AÉPA.

Ce guide a été conçu pour vous présenter notre association,
son fonctionnement et les principales informations utiles à votre
intégration.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

Association Échiquéenne pour les Aveugles

6 rue Gager Gabillot à 75015 Paris

Site internet : www.aepa64.org

Mandature 2025-2029



Table des matières

Le mot du Président

1 - Qui sommes-nous ?

2 - Qui peut être membre de l'AÉPA ?

3 - Comment devenir membre de l'AÉPA ?

4 - Quels services propose l'AÉPA ?

5 - Détails sur les cours

6 - Détails sur les compétitions

6.1 - Le championnat de France des déficients visuels

6.2 - Le tournoi international Jitsi

6.3 - Le tournoi Franco

6.4 - Les tournois par correspondance

6.4.1 - Le championnat de France par correspondance

6.4.2 - La coupe de France par correspondance

6.5 - Les rencontres amicales avec d'autres pays ou avec des clubs français

7 - Coordonnées des contacts

7.1 - Coordonnées des responsables

7.2 - Composition de notre Conseil d'administration

8 - Collaboration

9 - Nos partenaires



Le mot du Président

Chère Amie - Cher Ami,

Vous venez d'adhérer à l'AÉPA. Au nom de l'ensemble du conseil d'administration, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre association.

Nous espérons que vous trouverez à l'AÉPA non seulement des activités échiquéennes adaptées à vos attentes, mais également une communauté conviviale où chacun peut partager sa passion des échecs, échanger, progresser et nouer de nouvelles amitiés.

Depuis de nombreuses années, notre association rassemble des joueurs de tous âges, de tous niveaux et de tous horizons. Que vous soyez débutant, joueur confirmé ou compétiteur expérimenté, vous avez toute votre place parmi nous.

Vous découvrirez dans les pages qui suivent les différentes activités proposées par l'AÉPA : compétitions, cours, rencontres amicales, jeu par correspondance, tournois en ligne, accès aux ressources pédagogiques et bien d'autres services réservés à nos membres.

Dans les prochaines semaines, vous recevrez également l'annuaire des adhérents ainsi qu'une invitation à rejoindre notre liste de diffusion, qui constitue un lieu privilégié d'information et d'échanges entre les membres.

N'hésitez jamais à contacter les responsables de l'association si vous avez la moindre question. Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos premiers pas au sein de l'AÉPA.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement, sur l'échiquier ou lors de l'une de nos activités.

Très cordialement,

Le Président, Pascal Pouteau



1 - Qui sommes-nous ?

L'AEPA est une association régie par la loi de 1901 et à but non lucratif, dont la mission première est de développer la pratique du jeu d'échecs auprès des personnes atteintes de déficience visuelle.

Son fonctionnement est assuré par un conseil d'administration composé de huit administrateurs élus.

L'AEPA a le statut de club affilié à la Fédération Française des Échecs (FFE) et est titulaire du label Handicap.

Notre association compte environ 80 membres, majoritairement français, mais également québécois, italiens et issus d'autres pays européens. Le français est la langue utilisée au sein de notre communauté.

Certains tournois organisés par l'AEPA sont ouverts aux non-adhérents et peuvent rassembler plus de 200 joueurs originaires de plus de 30 pays à travers le monde.

2 - Qui peut être membre de l'AEPA ?

L'AEPA accueille toute personne amatrice du jeu d'échecs, quelle que soit sa déficience visuelle.

Elle est également ouverte aux personnes présentant d'autres types de handicap et, plus généralement, à toute personne valide qui souhaite rejoindre notre communauté.

L'AEPA accueille les joueurs d'échecs de tous âges et de tous niveaux, depuis le débutant qui découvre le jeu jusqu'au joueur de haut niveau.

Le fonctionnement de l'AEPA repose essentiellement sur le volontariat. Tout nouvel adhérent qui souhaiterait s'investir dès à présent ou ultérieurement dans la vie de l'association sera donc particulièrement le bienvenu.

3 - Comment devenir membre de l'AEPA ?

Pour devenir membre de l'AEPA, il suffit de prendre contact avec le secrétaire et de s'acquitter de la cotisation annuelle auprès du trésorier.

Le montant de cette cotisation est fixé à 45 € pour les adultes, à 25 € pour les jeunes âgés de moins de 18 ans ainsi que pour les aidants.

Toute personne qui adhère à l'association s'engage à respecter le règlement intérieur ainsi que la charte d'éthique de l'AEPA.



4 - Quels services propose l'AÉPA ?

L'AÉPA propose gratuitement à tous ses membres :

- des cours de deux niveaux,
- l'accès sur le site internet AÉPA et à l'espace réservé aux membres,
- l'accès en audioconférence aux cours dispensés,
- la possibilité de participer à des compétitions à durée limitée en présentiel et distanciel et par correspondance,
- l'opportunité pour les meilleurs d'intégrer l'équipe de France des DV et ainsi de prendre part à des compétitions internationales par équipes,
- l'accès à une plateforme hébergé sur le site, pour jouer avec d'autres membres en compétition ou en amicale,
- un accompagnement pour maîtriser les outils numériques nécessaires à la pratique en distanciel, voire l'enseignement de rudiments d'anglais et espagnol.



5 - Détails sur les cours

Aujourd'hui, l'AÉPA propose deux niveaux de cours, dispensés par deux professeurs expérimentés :

- Le Grand Maître International Todor Todorov intervient toutes les trois semaines dans le cadre du premier cours, destiné aux joueurs de l'équipe de France.
- Le Maître FIDE Moissé Youssoupov anime le second cours, qui réunit chaque semaine les joueurs de niveau intermédiaire qui souhaitent y participer.

Par ailleurs, des membres expérimentés de l'association peuvent également assurer des animations destinées aux joueurs de niveau intermédiaire ou débutant.

À l'issue de chaque cours, les enregistrements sont diffusés par courrier électronique. Des nomenclatures classant les cours par type d'ouverture permettent ensuite de retrouver facilement le contenu recherché.

Tous les membres, qu'ils aient assisté ou non aux cours à distance, ont accès à l'ensemble des enregistrements ainsi qu'aux nomenclatures correspondantes.

L'AÉPA finance également des cours destinés aux jeunes de l'INJA (Institut National des Jeunes Aveugles).



6 - Détails sur les compétitions

L'AEPA propose une large palette de compétitions, dont certaines se déroulent en présentiel et d'autres à distance, par audioconférence.

- Certaines compétitions sont organisées sur une durée limitée, tandis que d'autres se jouent par correspondance.
- Certaines sont réservées aux membres de l'association, alors que d'autres rassemblent des joueurs du monde entier.

La majorité des compétitions se disputent en individuel, mais quelques-unes se jouent par équipes.

La participation aux tournois homologués par la Fédération Française des Échecs (FFE), notamment au Championnat de France des déficients visuels, nécessite la possession d'une licence. Sur demande de l'intéressé, une licence A ou B peut être fournie par l'AEPA.

L'AEPA a également constitué une équipe composée de ses meilleurs joueurs, qui représente la France lors des compétitions internationales destinées aux joueurs déficients visuels.



6.1 - Le championnat de France des déficients visuels

Cette compétition est homologuée par la Fédération Française des Échecs (FFE). La participation est réservée aux joueurs titulaires d'une licence. Une prime est attribuée aux trois premiers du classement.

Organisé chaque année par l'AÉPA dans une ville différente en France en collaboration avec un club local, ce championnat est réservé aux joueurs présentant une déficience visuelle. Il est toutefois ouvert aux participants non membres de l'AÉPA.

La compétition se déroule sur quatre jours et comprend sept rondes. Les appariements sont réalisés selon le système suisse.

6.2 - Le tournoi international Jitsi

Ce tournoi se déroule entièrement à distance. Chaque édition annuelle comprend 9 rondes, disputées d'octobre à juin, à raison d'une partie par mois. Ouvert aux joueurs du monde entier, il est entièrement gratuit.

Afin de garantir une compétition équilibrée, les participants sont répartis en deux groupes selon leur niveau de jeu. Les appariements sont réalisés selon le système suisse.

Chaque joueur dispose d'un temps de réflexion total de 1 heure 45 minutes pour l'ensemble de la partie.

Les langues de communication les plus utilisées sont le français, l'anglais et l'espagnol. Tous les membres bénéficient d'un accès à l'historique complet des éditions précédentes ainsi qu'à l'intégralité des parties disputées, disponibles au format PGN pour consultation et analyse.

6.3 - Le tournoi Franco

La langue officielle du tournoi est le français, dont la maîtrise est obligatoire pour tous les participants.

Le tournoi se déroule entièrement à distance. Il est ouvert tant aux membres de l'AÉPA qu'aux joueurs non membres, français ou étrangers, pour autant qu'ils maîtrisent suffisamment le français afin de pouvoir participer dans de bonnes conditions.

L'inscription est gratuite.

Deux éditions sont organisées chaque année :

- **La première édition**, qui se déroule de septembre à décembre, réunit l'ensemble des joueurs dans un groupe unique. Les appariements sont réalisés selon le système suisse et la compétition se dispute en 7 rondes ;
- **La seconde édition**, organisée de janvier à juin, comprend 9 rondes. Les participants sont répartis en plusieurs groupes de 10 joueurs, en fonction de leur



niveau et de leurs résultats obtenus lors des éditions précédentes. Chaque joueur y affronte les 9 autres membres de son groupe.

Dans les deux éditions, chaque joueur dispose d'un temps de réflexion de 1 heure 45 minutes par partie.

Tous les membres ont accès à l'historique complet des différentes éditions ainsi qu'à l'ensemble des parties disputées, disponibles au format PGN pour consultation et analyse.

6.4 - Les tournois par correspondance

Ils sont strictement réservés aux membres AÉPA. Contrairement à tous les autres tournois, ces 2 tournois par correspondance ne se jouent pas en temps réel avec un temps réduit de réflexion. Du fait qu'une partie peut s'étaler sur plusieurs mois, souvent les joueurs mènent plusieurs parties en parallèle.

6.4.1 - Le championnat de France par correspondance

Chaque édition s'étend sur une année complète, du 1er avril au 31 mars de l'année suivante ;

Les joueurs sont répartis dans des groupes de niveau composés de 10 participants. Tout nouveau joueur intègre, lors de sa première participation, le groupe de niveau le plus bas. Au cours de l'édition, chaque joueur affronte les 9 autres membres de son groupe, les parties se déroulant en parallèle tout au long de l'année ;

À l'issue de chaque édition, un système de promotions et de relégations est appliqué : les trois premiers de chaque groupe accèdent au groupe de niveau supérieur, tandis que les trois derniers sont relégués dans le groupe de niveau inférieur pour l'édition suivante. Cette organisation permet d'assurer une progression régulière des joueurs et de maintenir un niveau de compétition équilibré au sein de chaque groupe.



6.4.2 - La coupe de France par correspondance

Ce tournoi est un tournoi à élimination directe qui comporte 4 à 5 rondes, il se déroule de janvier à décembre. Les appariements de la première ronde sont réalisés par tirage au sort. Il laisse une certaine latitude aux 2 adversaires dans le choix des modalités de leur partie.

6.5 - Les rencontres amicales avec d'autres pays ou avec des clubs français

Une à deux fois par an, l'AÉPA organise une rencontre amicale par équipes contre un groupe de joueurs étrangers ou un club français ;

Chaque équipe est composée de joueurs volontaires, classés par ordre décroissant de classement ELO. Les parties se disputent entièrement à distance et se jouent avec une cadence à durée limitée ;

La rencontre se déroule sous la forme de matchs aller et retour. À l'issue de ceux-ci, l'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points remporte le challenge ;

Tous les membres ont accès à l'historique complet des différentes éditions ainsi qu'à l'ensemble des parties disputées, disponibles au format PGN pour consultation et analyse.



7 - Coordonnées des contacts

Tout membre de l'AÉPA reçoit, à minima, une fois par an, l'annuaire mis à jour, de l'ensemble des adhérents.

7.1 - Coordonnées des responsables

- **Adhésion et questions générales :**
Philippe De Coninck, secrétaire de l'Association
deconinck.ph@gmail.com - +33 6 98 77 15 21
- **Cotisation, licence, frais d'inscription :**
Olivier Deville, trésorier de l'Association
odeville@open-aurec.com - +33 6 17 50 42 64
- **Cours intermédiaire :**
Olivier Deville, trésorier de l'Association
odeville@open-aurec.com - +33 6 17 50 42 64
- **Tournoi franco :**
Sindy Gagnon, membre de l'Association
sindytournoi@hotmail.com - +1 41 86 560 945
- **Tournoi international :**
Olivier Deville, trésorier de l'Association
odeville@open-aurec.com - +33 6 17 50 42 64
- **Championnat de France en présentiel :**
Philippe De Coninck, secrétaire de l'Association
deconinck.ph@gmail.com - +33 6 98 77 15 21
- **Championnat de France par correspondance :**
Volcy Bucherie, membre de l'Association
bucherie09@gmail.com - +33 6 26 17 63 33
- **Coupe de France par correspondance :**
Régis Gerbaux, membre de l'Association
regis.gerbaux@gmail.com - +33 6 09 82 53 09
-



- **Outils informatique :**
Philippe De Coninck, Secrétaire de l'Association
deconinck.ph@gmail.com - +33 6 98 77 15 21
- **Administrateur du site internet :**
Volcy Bucherie, , membre de l'Association
bucherie09@gmail.com - +33 6 26 17 63 33
Site internet : www.aepa64.org
- **Gestion et maintenance d'EmailChess :**
Adam Ambrosino, membre de l'Association
adam.d.e.ambrosino@gmail.com - +33 7 78 38 04 47
Support technique : support-emailchess@proton.me

7.2 - Composition de notre Conseil d'administration

Conformément aux statuts de l'association, l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2025 a procédé au renouvellement des mandats des administrateurs et à l'élection des huit membres du Conseil d'administration.

L'organe ainsi constitué se compose comme suit :

- Pouteau, Pascal : Président de l'Association ;
- Vincent, André : Vice-Président de l'Association ;
- Deville, Olivier : Trésorier de l'Association ;
- De Coninck, Philippe : Secrétaire de l'Association ;
- Cottineau, Marie-Pierre : Membre du Conseil ;
- Kruk, Clémentine : Membre du Conseil ;
- Viatge, Fabrice : Membre du Conseil ;
- Rodier, Marc : Membre du Conseil.

Le prochain renouvellement du Conseil aura lieu au mois de mai 2029.
Un Conseil d'administration se tient en principe le premier mardi de chaque mois et notre Assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an lors de notre championnat de France.



8 - Collaboration

- Avec la FFE :

L'AÉPA est régulièrement sollicité par la FFE pour informer et sensibiliser les adhérents de la FFE à la déficience visuelle, notamment via la commission Santé, Social et Handicap de la FFE.

- Avec d'autres associations :

L'AÉPA participe à des événements ponctuels avec d'autres associations tels que INJA, AVH, UNADEV, apiDV, ANPEA ...pour promouvoir le jeu d'échecs parmi le public déficients visuels.

9 - Nos partenaires

- FAF :

L'AÉPA bénéficie d'une subvention annuelle de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FAAF).

Cette aide contribue au financement de certaines actions menées par notre association.



- SPS : Société de Prévoyance Sociale - Comité des Anciens Élèves de l'INJA.

L'AÉPA bénéficie également d'une aide du comité des anciens élèves de l'INJA. Cette aide contribue au financement des cours d'échecs destinés aux élèves de l'INJA, qui est une des actions menées par l'AÉPA depuis 4 ans.

Cotisation annuelle AEPA: 45 € pour les adultes – 25 € pour les jeunes et les aidants
IBAN : FR76 14506 01210 72840675085 18 - Code BIC : AGRIFRPP845